

MÉMOIRE

De la Municipalité Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine



Présenté au

Bureau d 'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Concernant le projet de Parc Éolien Gros-Morne

De CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE (GM) INC.

(Cartier)

Par

La Municipalité Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Le 15 octobre 2008

Au nom de la Municipalité Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, je remercie le Bureau d'audiences publiques de nous permettre d'exprimer notre point de vue dans le cadre des présentes audiences.

La municipalité de Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine compte 381 habitants au dernier décret provincial et occupe un territoire de 269,35 km². Notre population a eu l'occasion de prendre connaissance du projet en octobre 2007 lors d'une journée porte ouverte qui s'est tenue dans les locaux de la Municipalité. Le fort pourcentage de gens s'étant déplacé démontre l'intérêt de notre population. De même, le faible pourcentage ayant assisté à la première partie des audiences dénote, à notre point de vue, une acceptabilité du projet tant sociale qu'économique.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DIRECT POUR LA MUNICIPALITÉ DE STE-MADELEINE-DE-LA-RIVIÈRE-MADELEINE

La Municipalité a une économie axée essentiellement sur le développement touristique et nous pouvons nous considérer comme une banlieue en ce sens que les gens viennent y résider mais peu ont la chance d'y travailler. Comme bien des municipalités de la Gaspésie, nous subissons une dévitalisation de notre territoire dû à la fermeture de Mines Gaspé, la crise forestière et la pêche. Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine traverse une situation difficile sur les plans économique, social et démographique. Aucun établissement industriel n'est présent sur le territoire municipal. L'annonce d'un projet de parc éolien dans notre municipalité est pour nous un premier pas vers la diversification de notre économie.

Le budget annuel de fonctionnement de la Municipalité, pour l'année 2008, est de 398 815 \$ dont 65 % provient des revenus de taxes. La nouvelle politique nationale de la ruralité a permis d'augmenter à 31% les revenus en provenance de l'État et un faible 4 % provient de sources locales. Nous devons donc admettre que la municipalité ne possède aucune source de revenus additionnels afin d'accroître la qualité et la quantité de ses services sans une augmentation de l'apport financier des contribuables.

Pour ces raisons, nous croyons que l'industrie éolienne aura des répercussions économiques directes pour la municipalité notamment par les redevances annuelles proposées de 160 500 \$ versées à la municipalité. Afin de soutenir le développement social et communautaire, Cartier mettra à la disposition des organismes à but non lucratif oeuvrant sur notre territoire, une somme de 44 014 \$.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU PARC AVANT, PENDANT ET APRÈS SA CONSTRUCTION

La municipalité travaille présentement à l'élaboration d'un plan de développement local comprenant l'établissement d'un portrait de la municipalité, d'un diagnostic de sa situation, des enjeux auxquels elle doit faire face, de la définition d'une vision de la municipalité. À terme, ce plan permettra la mise en place d'un mécanisme de mise en œuvre et de suivi.

Le projet éolien sera pour nous l'apport financier nécessaire à l'implantation des différentes mesures que le Conseil verra à mettre en place pour assurer la réalisation des objectifs. Nous considérons que l'impact visuel ressenti sera ainsi atténué par l'emphase que la Municipalité pourra donner à ses différents attraits touristiques ainsi qu'à l'accroissement des services à sa population autant permanente que saisonnière.

Le projet de parc éolien de Gros-Morne est évalué à 288 M \$. Lors de la phase de construction, une moyenne de 200 employés provenant de différents corps de métier travailleront sur le chantier. L'exploitation et l'entretien du parc éolien créeront une vingtaine de postes permanents. Selon les prévisions du promoteur, les retombées économiques totales en phase d'exploitation pendant les vingt prochaines années seront de plus de 133 M \$, dont la majeure partie sera directement injectée dans la région immédiate du projet.

Néanmoins, bien que l'apport financier soit d'importance, nous considérons que l'arrivée de 20 nouveaux travailleurs reliés à l'exploitation et l'entretien du parc apportera un regain démographique et économique. À ces nouveaux arrivants se joindront éventuellement des travailleurs reliés au projet d'alumine de Grande-Vallée et au projet éolien Mont-Louis. Ces jeunes familles souhaiteront satisfaire des besoins diversifiés et seront alors un nouveau défi de productivité pour les entreprises de services locales, régionales et pour notre municipalité.

PHASE DE DÉMANTÈLEMENT

Les activités de démantèlement créeront une augmentation de l'achalandage et amèneront aussi un regain économique des établissements de services. Lors de cette dernière phase, les services des entrepreneurs de la région seront retenus pour le transport des équipements démantelés.

Toutefois, nous demandons à la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au promoteur de rendre obligatoire la création d'un fonds de démantèlement. Cette procédure permettra de rassurer notre population sur la disponibilité des crédits nécessaires et ainsi réduire les incertitudes reliées à la faisabilité du démantèlement en fin de projet.

Cette démarche serait un engagement tangible de Cartier et un témoignage de respect envers notre population dans la réalisation du parc éolien Gros-Morne.

COMITÉ DE SUIVI

Aux fins d'assurer un suivi constant et l'assurance de retombées économiques maximales durant les différentes phases, nous demandons l'établissement d'un comité de suivi constitué de représentants des différents organismes et entreprises locales et ce dès acceptation du projet de parc éolien Gros-Morne par le Gouvernement.

CONCLUSION

Bien que les préoccupations de Cartier soient d'un naturel économique, nous sommes d'avis que l'audience publique a permis de démontrer le sérieux et le professionnalisme que le promoteur a appliqué dans l'atteinte de ses objectifs de productivité et de minimisation des impacts négatifs pouvant se répercuter sur l'environnement et la population locale.

Ce projet apportera, outre des avantages économiques locaux, la consolidation des efforts déployés au cours des années pour favoriser le développement de cette industrie dans la région Gaspésie et la MRC de Matane.

James Patterson, maire